

CONNAITRE LA RC MÉDICALE ET L'ASSURER

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA149	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	2013,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 28/03/2024 au 29/03/2024
- Du 26/09/2024 au 27/09/2024

OBJECTIFS

- Analyser les particularités du risque responsabilité civile médicale
- Apprécier le contexte des lois relatives aux droits des malades et à la responsabilité civile médicale
- Analyser les notions de responsabilités des professionnels de santé
- Sensibiliser les souscripteurs et les régleurs aux procédures spécifiques de la responsabilité civile médicale

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)

[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Principes et mécanismes clés juridiques et techniques de la responsabilité civile médicale illustrés par des dossiers de souscription et de sinistres.

Les garanties sont aussi définies à l'appui de la jurisprudence.

Cas pratiques pour s'entraîner à l'évaluation et à la souscription du risque et à l'analyse de la survenance d'un sinistre.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Grands chiffres de la santé en France

1. Consommation médicale
2. Evolution des dépenses courantes de santé et de biens et de soins médicaux
3. Nombre de professionnels de santé hors médecins
4. Nombre de médecins
5. Accidents médicaux

B. Responsabilités des acteurs du secteur de la santé

1. Généralités et définitions juridiques
 - a) lois Kouchner et About
 - b) acte médical, sinistre, articulation de la garantie obligatoire, infection nosocomiale, etc.
2. Responsabilité des acteurs de la santé
 - a) fautes contre la conscience médicale
 - b) fautes techniques médicales
 - c) objectivation de la responsabilité
 - d) infections nosocomiales
 - e) responsabilité du professionnel de santé
 - au sein de l'établissement de santé public
 - au sein de l'établissement de santé privé
 - f) responsabilité des établissements de soins privés
 - g) responsabilité des hôpitaux publics
3. Contrats d'assurance des professions médicales
4. Responsabilité du fait des produits de santé
 - a) définition des produits de santé
 - b) obligations d'assurances
 - c) quelques différences entre le Conseil d'État et la Cour de cassation
5. Notion d'approche actuarielle pour l'appréciation de la sinistralité
6. Responsabilité médicale et indemnisation

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de contrats RC
Chargés d'indemnisation RC
Concepteurs de produits, inspecteurs techniques
Chargés de clientèle, agents généraux, courtiers
Gestionnaires sinistres recours

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA041 - AA043

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

2013,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/11/2024 à 14:33